Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260330-PV132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION OPERATION PREVISION PREVENTION

BUREAU DU CASDIS

SEANCE DU **30 MARS 2026**

P.V. n° 132
Dossier n° 6 : Mise en œuvre d'une solution de communications basée sur le Réseau Radio du Futur (RRF)

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-27,

VU la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et des outre-mer du 24 janvier 2023,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne – PV n° 117-4 en date du 16 juillet 2021 relative aux délégations attribuées au Bureau par le Conseil d'administration,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la mise en œuvre d'une solution de communications basée sur le Réseau Radio du Futur (RRF),

Décide à l'unanimité,

- **De prendre acte de la présentation du programme RRF ;**
- **De prendre acte qu'une convention d'adhésion au dispositif sera proposée au CASDIS de juillet 2026 ; laquelle permettra de débuter une phase d'expérimentation ;**
- **De poursuivre les analyses afin de définir le scénario de déploiement le plus adapté au département.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU